



# INFO-S1

Août  
Septembre  
2013

## Circulaire aux S-1

### A tou(te)s les Secrétaires de S-1...

#### 1. Rentrée 2013 et Action

L'ensemble de l'équipe du S-3 vous souhaite une très bonne rentrée. Chacun doit avoir reçu les traditionnels calendriers du SNES. Le nombre de calendriers envoyés à chacun vous permet d'en faire une large diffusion auprès de vos collègues, syndiqués ou non. Vous recevrez également des bulletins d'adhésion. En cas de besoin urgent, vous le trouverez en téléchargement sur notre site <http://www.reunion.snes.edu>, article « le bulletin d'adhésion 13-14 en ligne ».

Au chapitre de l'action, chacun le sait, une date :

- **le 10 septembre** : Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, appellent tous les agents de la Fonction Publique à se mobiliser, à se mettre en grève avec les salariés du secteur privé dans les manifestations qui se tiendront le 10 septembre 2013 pour rejeter le projet de réforme des retraites porté par le gouvernement Ayrault. Ce projet s'inscrit clairement dans la logique régressive construite par les réformes de 1993, 2003, 2007 et 2010. L'annonce d'un allongement de la durée des cotisations à 43 ans, en 2035 pour les nés de 1973 et après, constitue une provocation et une véritable hypocrisie. Cet allongement recule de fait l'âge de départ à la retraite et signe inévitablement la baisse des pensions pour tous les futurs retraités. En 2010 l'actuelle majorité gouvernementale a combattu la loi Fillon. Le projet actuel non seulement valide celle-ci mais l'aggrave bel et bien. Ce que nous n'avons pas accepté en 2010 nous ne l'accepterons pas davantage en 2013 ! **Vous trouverez les informations nécessaires et le matériel sur le site du SNES :** <http://www.snes.edu/Retraites-s-informer-et-se.html>

**A la Réunion,  
Défilé et Manifestation :**

**Jardin de l'Etat-Préfecture  
9h00**

#### 2. (Pré)rentrée

S'agissant de la rentrée elle-même, n'hésitez pas à nous faire remonter les premières remarques sur vos établissements. Le s3 est disponible et a commencé à intervenir depuis le 8 août au rectorat pour résoudre certains problèmes et dénoncer les abus. N'hésitez pas à nous appeler et à nous solliciter !

La traditionnelle **réunion de rentrée des S-1** est programmée pour le :

- **mercredi 4 septembre à 14 h.** Comme chaque année, trois réunions se tiendront :
  - o Au lycée Bellepierre à Saint-Denis
  - o Au lycée Hôtelier à Plateau-Cailou ;
  - o Au lycée Ambroise Vollard à St-Pierre.

Par ailleurs, le Bureau académique réuni ce lundi 26 août a décidé de convoquer le traditionnel **Conseil syndical** réunissant les élus à la **CA académique et un(e) représentant(e) par S-1** :

- **le lundi 9 septembre** : il se tiendra au lycée St-Paul-IV à **14 h**. Une convocation et un modèle de demande d'autorisation d'absence viennent de vous parvenir sous peu. Merci de faire en sorte que chaque établissement soit représenté à cette réunion. Cela permettra de faire le point de la situation que nous savons agitée...

#### 3. Relance de la syndicalisation

Vous recevrez sous peu un état de la syndicalisation dans votre établissement. Nous vous rappelons que vous pouvez, à tout moment, disposer d'un tel état sur internet via <https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html> en saisissant votre numéro d'adhérent(e) comme identifiant et les quatre lettres majuscules qui figurent sur votre carte d'adhésion du SNES en guise de mot de passe. Si ça ne fonctionne pas, appelez-nous ou faites-nous un courriel à [s3reu@snes.edu](mailto:s3reu@snes.edu).

Attention : n'oubliez pas d'informer le S-3 si vous changez l'organisation du S-1 pour cette année. A défaut de reprise du S1, merci de nous donner l'adresse d'un(e) syndiqué(e) de l'établissement qui accepterait d'être momentanément le relais électronique du S-3.

Soulignons ici une fois encore que le SNES ne vit que de ses cotisations et qu'en dépit de ses bons résultats aux élections professionnelles de décembre 2011, le nombre de ses adhérents baisse. À La Réunion, avec moins de 1000 adhérents en 2013, nous sommes également touchés par cette baisse générale. A vous et à nous de faire comprendre aux collègues la nécessité de se syndiquer qui va sans dire mais nettement mieux en le disant.

Il convient de veiller tout particulièrement aux nouveaux arrivants (métropole, étranger, TOM, etc.) car leur nouvelle adresse n'a pas été enregistrée au niveau national et le bulletin pré rempli que chaque adhérent reçoit chez lui a donc de fortes chances de finir à la poubelle. Il faut donc donner à ces collègues le bulletin d'adhésion vierge que vous avez reçu avec les calendriers et nous faire parvenir leur nouvelle adresse, n° de téléphone fixe et/ou mobile, courriel, afin de mettre à jour le fichier national du SNES.

N'hésitez pas à rappeler à ceux et celles qui hésitent à adhérer ou réadhérer pour des raisons financières, qu'ils peuvent payer en dix fois, que l'adhésion est déductible à 66 % de l'impôt sur le revenu, ou remboursable au même taux en crédit d'impôt pour les collègues non imposables.

#### **4. Mutations intra et affectations des TZR**

Les Commissaires Paritaires du SNES ont fait un travail considérable pendant le mois de juin pour une plus grande transparence du mouvement intra. Un méticuleux travail préalable de recensement des postes a permis d'éviter que se reproduisent les dysfonctionnements constatés par le passé.

Le SNES a répondu systématiquement et rapidement à tous celles et ceux qui lui ont demandé des informations sur leur mutation. Ce sont des centaines de courriels qui, chacun le comprendra, ne se rédigent pas tout seuls...Le SNES a, durant le mois d'août, effectué un gros travail sur la gestion des 318 TZR de l'académie, veillant à faire respecter les barèmes tout en défendant dans ce cadre les demandes de ses syndiqués.

Chaque TZR a reçu par courriel ou téléphone le résultat des commissions le concernant. Cette année le SNES a enfin obtenu que le GT d'affectation des TZR ait lieu un peu avant la rentrée (soit le 8 août) pour permettre un meilleur respect des barèmes. En effet, affecter les TZR en juillet ne permettait pas de donner des postes entiers révélés peu avant la rentrée aux plus forts barèmes.

Tout n'a sûrement pas été parfait et des "ajustements" ont déjà été opérés depuis mais les camarades qui sont rentrés avant tout le monde début août ont eu bien du mérite et ont fait tout leur possible pour obtenir de l'administration d'appliquer les règles qui doivent prévaloir.

Le mauvais calibrage des « berceaux » des stagiaires a compliqué encore ce mouvement en obligeant soit à en créer de nouveaux, soit à en supprimer. Notons qu'avec l'arrivée des stagiaires 6h admissibles aux concours 2013-2, ce sont bon nombre de BMP qui ont été scindés pour pouvoir les accueillir et donc les TZR ont encore fait office de voiture balai et ont obtenu ce qui restait et se retrouvent donc sur plusieurs ETB ou en sous service.

Concernant les TZR qui sont en remplacements de courte et moyenne durée, le Chef d'établissement peut leur imposer de travailler dans l'établissement en dehors des périodes où ils effectuent une suppléance. Ils doivent alors avoir un emploi du temps en bonne et due forme au début de l'année, emploi du temps ne comportant que des tâches à caractère pédagogique devant des élèves. Il est hors de question de leur faire faire de la documentation, de la garderie, ou toute autre tâche non enseignante. Chacun peut accéder au barème TZR sur le site internet du SNES en suivant le lien Chacun peut accéder au « mémo TZR » sur le site national du SNES en suivant le lien : [www.snes.edu/Memo-TZR-edition-2013-2014.html](http://www.snes.edu/Memo-TZR-edition-2013-2014.html).

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.

Pour ceux qui sont affectés à l'année (AFA) avec un service incomplet : là encore, le Chef d'établissement est en droit de compléter leur service à hauteur de 15 h pour les agrégés et 18 h pour les certifiés. Les conditions énoncées précédemment doivent évidemment être respectées pour eux aussi.

Dans notre académie, il est à noter le manque criant de TZR dans certaines disciplines qui conduira le rectorat à limiter au maximum les remplacements, à recruter des contractuels et vacataires et, bien sûr, à pousser les titulaires à faire un maximum d'heures supplémentaires...

#### **5. Stagiaires**

Beaucoup de stagiaires 6h nous ont contactés pour nous faire part de l'absurde système de formation qui est en train de se mettre en place à l'ESPE. En effet, tout semble être pensé en dépit de tout bon sens. Dans un premier temps le directeur de l'ESPE a même dit clairement qu'il entendait faire annuler les contrats des stagiaires dont la formation n'était pas dispensée par l'ESPE. Le SNES est tout de suite intervenu auprès du rectorat pour lui signifier qu'il était hors de question de les priver d'un contrat qui allait leur servir à vivre et préparer leur oral.

D'un autre côté, invoquant un prétexte fallacieux selon lequel « on ne peut pas mettre des enseignants non formés devant les élèves », le directeur de l'ESPE entend contrôler la formation de ces stagiaires contractuels ; et ils devront donc tous passer par le moule ESPE (même ceux ayant déjà le master) quitte à y être de leur poche ! Précisons ici que le coût de

cette formation complémentaire ne prend pas en compte la situation (boursier ou non) des inscrits. Pour le SNES les stagiaires contractuels ne peuvent payer cette formation qui finirait par leur coûter plus cher qu'une inscription en Master.

Vu l'ampleur du cafouillage, déjà 4 stagiaires ont démissionné et ont refusé le contrat après la rentrée. Que vont devenir les élèves sans professeurs ?

**Le SNES Réunion a demandé un RDV auprès du Recteur et du Secrétaire Général afin de faire remonter tous ces dysfonctionnements et de demander une formation gratuite pour tous.**

## 6. Plan Académique de Formation Syndicale

Le S-3 conjugue depuis quelques années participation de militants du S-3 à des stages nationaux, venue de responsables nationaux pour animer des stages locaux, et stages locaux assurés par des responsables du S-3. Rappelons que, de par la loi du 11 janvier 1984 et du 23 novembre 1982, chacun a le droit de bénéficier de 12 jours ouvrables par an de formation syndicale, avec traitement maintenu, évidemment et pour peu qu'il informe sa hiérarchie au moins un mois avant la date du stage auquel il participe. Le Bureau de lundi dernier a acté la mise en place de 7 d'entre eux :

### Stages avec intervenants du S4 :

- Un stage « Formation des maîtres » animé par Caroline LECHEVALLIER, resp. national du secteur FdM, à destination des stagiaires. Il se tiendra fin octobre / début novembre.
- Un stage « Elus et nouveaux élus au CA des établissements » animé par Fabienne BELIN, Secrétaire nationale chargée de la politique scolaire, début novembre.
- Un stage « Collège éducation prioritaire » et un stage « lycée, réforme et baccalauréat » sont prévus également.

### Stages avec intervenants du S3 :

- Un stage « CPE » prévu le 19 novembre.
- Un stage « Retraites ».
- Un stage « TZR » et un stage « Non-Titulaires » sont prévus également.

Les dates et les lieux seront communiqués ultérieurement, soyez vigilants !

## 7. Organisation du S-3

Quelques changements comme chaque année

Le S-3 est donc (ré)organisé de la façon suivante :

- **Secrétaire académique** : Elizabeth BARRACO, coordination du Secrétariat, CTA, CEN, chargé du secteur Ouest, resp. catégorie certifiés, emploi, carrière, formation syndicale, secteur juridique, CDFD, BEFD ;
- **Secrétaires académiques adjoints** :
  - Audrey MOREAU : CAN, CEN, CAPA, Emploi, stagiaires, CDFD ;
  - Santiago ALONSO : CAN, CAPA, Emploi, Agrégés, Publications, Site, CDFD, Secteur Sud ;
  - Victor RODRIGUES : CAPA, Emploi, AEA, Secteur Sud ; suivi du courrier électronique ;
  - **Trésorerie** : Patricia GASTON-VÉRY, adhésions ;
  - **Trésorier adjoint** : Michel ZERWETZ : CDFD, BDFD, Syndicalisation, fichier AEA, Co-Psy ;
  - Abderrazak IDRISSE : responsable du secteur enseignants précaires et Assistants d'éducation, CAPA, CAAS, Emploi, Secteur Sud-Ouest ;
  - Nadine CAVILLOT, Olivier MORIN : Co-responsables du secteur CPE.
  - Antoine LAURENTI : CAPA, Publications Site, AEA
  - Boris VEBREL : Communication, Suivi des Secteurs Nord et Est.
  - Guadalupe CARRERA : Secteur PEGC ;
  - Vincent TAVAN : Secteur TZR ;
  - Gérard MARI : secteur retraités ;
  - Corinne PEYRÉ : élue en CAPN Certifiés ;
  - Didier SOLER : CAPA, Enseignement technologique, Secteur Sud (Tampon, St Louis)

Le S-3 a besoin de chacun de vous. **Le SNES, sa section académique ne sont rien sans ses S-1.** La section académique vous souhaite bon courage pour cette année et est à votre écoute. A bientôt donc !

Elizabeth BARRACO  
Secrétaire Académique

Section académique de La Réunion  
BP 30072 - 97491 Ste-Clotilde Cedex  
Tél. : 0262 97 27 91  
Mèl : [s3reu@snes.edu](mailto:s3reu@snes.edu)  
Web : <http://www.reunion.snes.edu>



P.J. :  
Bulletin d'adhésion ;  
Fiche de suivi de S1 ;  
Tract pour la grève du 10